



AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE DE L'OUEST



*Réaliser intégration régionale
au profit de la population et
du secteur privé en Afrique de
l'Ouest*

*Ce projet est financé par l'Union européenne et mis en
oeuvre par le Groupe de la Banque mondiale.*



Projet en bref

La Commission de la CEDEAO a lancé un nouveau programme régional d'amélioration de l'environnement des investissements sur le climat de l'investissement régional. Ce programme est financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le Groupe de la Banque mondiale en qualité de partenaire technique.

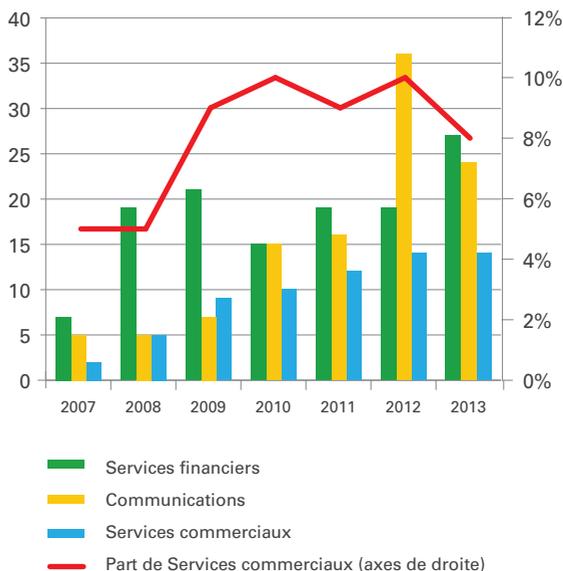
- **Objectif:** Renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest au profit du secteur privé.
- **Domaine d'intervention :** Politique d'investissement.
- **Axe principal :** Suppression des obstacles à l'expansion régionale et à la fiscalisation des investissements transfrontaliers.
- **Calendrier :** 2014–2018.
- **Partenaires d'exécution :**
 - **Bailleur de fonds :** Union européenne (EU) ;
 - **Institutions bénéficiaires :** la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) en collaboration avec l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) ;
 - **Partenaires d'Assistance technique :** Groupe de la Banque mondiale / *Trade and Competitiveness Global Practice* (GBM/T&C Global Practice).

Contexte

L'émergence d'entreprises multinationales (EMN) africaines contribue à favoriser l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'augmentation des investissements étrangers dans les secteurs de consommation et les services de soutien, comme les services aux entreprises et de détail, représente de nouvelles opportunités économiques prometteuses dans la région.

Les flux d'investissements étrangers directs (IED) intra-régionaux demeurent à des niveaux comparativement faibles, estimés approximativement à 5 % du total des flux d'investissements sur le continent. Permettre au secteur privé de profiter des avantages d'un marché régional plus vaste nécessitera la réduction des obstacles à l'investissement et la réalisation effective d'un espace plus ouvert d'investissement en Afrique de l'Ouest.

Nombre de projets d'IED en Afrique de l'Ouest par secteurs (2007–2012)



Source: fDi Intelligence, "The Financial Times Ltd"



“ La Commission de la CEDEAO s’engage irrévocablement à faciliter l’intégration régionale à travers la mise en oeuvre effective de son protocole phare et de ses programmes relatifs à la libre circulation. ”

**S.E. Kadré Désiré
Ouédraogo**

Président de la Commission
de la CEDEAO

Initiatives régionales en cours

L’Afrique de l’Ouest a déjà adopté des mesures importantes pour la réalisation d’un marché régional plus homogène. Les commissions de la CEDEAO et de l’UEMOA (cette dernière représente le sous-ensemble des pays francophones), en particulier, ont publié une série de documents stratégiques de politiques stratégiques qui définissent des objectifs clairs pour l’amélioration de l’environnement des investissements.

La région a également mis en place un cadre d’investissement exigeant le traitement non discriminatoire des investisseurs intra-régionaux. Ces initiatives peuvent prendre un nouvel élan dans la région, étant donné que les États membres lancent de plus en plus de programmes de réformes de politiques ciblées afin de soutenir le secteur privé pour la réalisation d’une croissance durable et la création d’emplois.



Objectifs du programme

Ce projet appuiera les organisations régionales et les pays ouest-africains pour stimuler la compétitivité du secteur privé et faciliter les flux de commerce et faciliter les échanges et l'investissement comme fondement pour un développement régional durable.

À cette fin, le projet vise à traiter pour but de traiter une série de problèmes de politique d'investissement constituant des obstacles empêchant le secteur privé d'investir efficacement dans la région.

Le projet devra mobiliser des investissements intra-régionaux, en particulier dans les secteurs de la consommation et des services de soutien tels que l'agroalimentaire, les services aux entreprises et le détail.



Cadre régional pour un espace d'investissement ouvert

- L'Article 3.2 (d) du Traité révisé de la CEDEAO de 1993 prévoit la mise en place d'un marché commun par la suppression des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, et le droit de résidence et d'établissement.
- L'Acte additionnel au Traité de la CEDEAO portant adoption des règles communautaires sur l'Investissement et de leurs modalités d'application au sein de la CEDEAO (Articles 5, 6) prévoit le traitement national (TN) et le principe de la nation la plus favorisée (NPF) en matière d'investisseurs dans l'espace CEDEAO.
- L'Article 23 de l'Acte additionnel suggère que les États membres évitent la concurrence pour attirer des investissements à travers des incitations ou tout autre moyen faussant la concurrence régionale pour les investissements.
- D'autres dispositions concernent la libéralisation des paiements intrarégionaux et le transfert de fonds, la suppression des restrictions liées à la nationalité, et la simplification de la réglementation des visas au sein de la région.

Les résultats attendus du projet incluront :

- L'amélioration et la facilitation de l'accès des investisseurs régionaux aux marchés intérieurs ;
- Des régimes d'incitation a l'investissements plus transparents et plus efficaces prenant en compte différents types d'investissements ;
- L'amélioration des réglementations sur les prix de transfert et les fonctions d'audit dans les pays sélectionnés dans la région ;
- La mise en place d'un mécanisme de collaboration entre les intervenants pour initier et suivre les processus de réforme, y compris l'utilisation de fiche d'évaluation relatives aux réformes ;
- Un dialogue public-privé pour permettre au secteur privé d'informer les décideurs et les spécialistes sur leurs besoins de réformes.

Domaine de réforme

Accès a l'investissements et non discrimination

Des réformes ciblées des réglementations sur les investissements peuvent permettre aux gouvernements d'attirer davantage d'investissements et d'en améliorer la qualité dans leurs pays de favoriser leur circulation dans la région. Précisément, les réformes de l'accès à l'investissements comprennent :

- La promotion de secteurs à haut potentiel économique par la suppression des barrières et limitations dans ces secteurs et par l'attraction des investisseurs étrangers ;
- La rationalisation des procédures d'enregistrement des investisseurs régionaux et étrangers pour réduire le temps et les coûts de mise en conformité ;
- L'augmentation de la valeur ajoutée nationale et les liens en termes de préférence nationale entre investissements nationaux et étrangers, en conformément aux meilleures pratiques régionales ;
- Comblent le fossé entre les objectifs des cadres régionaux et la réalité sur le terrain par la mise en oeuvre effective des réglementations ; ceci permettra d'harmoniser le traitement des investisseurs dans la région.





Incitations à l'investissement

Un certain nombre de gouvernements ouest-africains accordent des incitations pour attirer les investissements dans un certain nombre de secteurs, de lieux et d'activités économiques.

Les États membres pourraient tirer parti de bilans et d'analyses détaillés de leurs régimes incitatifs à l'investissement pour garantir que ceux-ci soient efficaces, transparents et contribuent à attirer durablement des investissements de qualité.



Prix de transferts

Les réglementations sur les prix de transferts régissent la détermination des prix pour les transactions entre des parties associées, par exemple entre filiales de groupes multinationaux. Les prix de transfert peuvent avoir des répercussions importantes sur l'ensemble des obligations fiscales des entreprises multinationales.



Le développement d'un marché régional de plus en plus intégré avec un grand nombre de multinationales constitue un défi pour le recouvrement des impôts et expose les investisseurs à des risques inhérents à des règles à des règles de prix de transfert floues ou imprécises, comme la double imposition. Des exigences de mise en conformité claires et rationnelles sur les pratiques de prix de transfert réduisent l'incertitude pour les investisseurs et garantissent que les pays en tirent des recettes conformément aux bonnes pratiques internationales.

Approche du projet

Le projet assistera les pays d'Afrique de l'Ouest dans la mise en oeuvre de réformes visant à encourager une meilleure compétitivité sur le marché international et la création d'un marché d'investissement régional plus intégré. Les conseils en matière politique fournis par le Groupe de la Banque mondiale tiendront compte des programmes nationaux de réformes et mettront à profit le cadre régional pour favoriser la cohérence dans l'ensemble de la communauté ouest-africaine.

Favoriser la cohérence stratégique dans la région ouest-africaine par le dialogue, les réformes, la formation et le suivi de l'évolution des réformes.

Mécanisme réunissant les organisations régionales, le secteur privé et les États membres pour traiter les questions de réformes nationales selon les priorités du secteur privé.

Réformes au niveau national pour résoudre les problèmes de politique d'investissement et pour aider les États membres à tirer pleinement profit des opportunités d'un espace d'investissement régional intégré.



Faits marquants

- **Dialogue public-privé** : Le projet permettra d'élaborer un mécanisme multilatéral pour hiérarchiser les priorités et définir un programme de réformes.
- **Apprentissage par les pairs** : Le projet permettra la diffusion et le partage des meilleures pratiques régionales en matière de politique d'investissement.
- **Fiche d'évaluation** : Le projet effectuera un suivi et une évaluation comparative de l'évolution des réformes dans la région.

Implication

Secteur privé : Faites-nous connaître les obstacles auxquels votre entreprise est confrontée dans l'investissement transfrontalier en Afrique de l'Ouest

Gouvernements : Le projet s'engage à aider la mise en oeuvre de réformes visant à attirer des investissements régionaux et internationaux.

Associations professionnelles : Fédérez le secteur privé pour définir les priorités de réformes dans la région.

Contacts



Commission de la CEDEAO



Bailleur de fonds : Union européenne



Commission de l'UEMOA



Partenaires d'assistance technique :
Groupe de la Banque mondiale
Trade and Competitiveness Global Practice

Photos : © Droits réservés par icomms

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne (UE).

Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'UE.
Le Groupe Banque mondiale est responsable du contenu de cette publication.

